L'Avenir

Date: **22-12-2023**

Page: **9**

Periodicity: **Daily**

Journalist: **Emmanuel Huet**

publications: 6 : L'Avenir - L'Avenir Le Courrier - L'Avenir Le Courrier de l'Escaut - L'Avenir Le Jour Verviers - L'Avenir Entre Sambre et Meuse - L'Avenir Luxembourg

Le nourrissage des sangliers nourrit les crispations

EMMANUEL HUET

CHASSE

Le nourrissage des sangliers ne met pas le gouvernement wallon d'accord. Borsus veut y aller progressivement sur la réduction du nourrissage alors que Tellier estime les propositions insuffisantes.

Le nourrissage des sangliers, c'est un sujet qui peine à trouver une unanimité autour de la table du gouvernement wallon.

Ce mercredi, l'exécutif wallon a pourtant pris quatre mesures afin de réduire la population de sangliers en Wallonie. Quatre mesures, mais pas cinq… Sur la fin du nourrissage, il n'y a pas d'accord. Le point avait été proposé par le ministre Borsus (MR) mais n'a pas été suivi par ses partenaires Écolo.

Ce que souhaitait le ministre Borsus avait déjà été évoqué au travers d'un communiqué du 17 novembre 2023. « *Le nourrissage va être progressivement interdit d'abord pendant une partie de la période de chasse en battues.*

En effet, en parallèle au déploiement et à la mise en œuvre des mesures de destruction, l'interdiction de nourrissage va progressivement compléter le plan de lutte contre la surpopulation des suidés.

La première période d'interdiction de nourrissage débutera le 21 décembre 2023 jusqu'au 20 février 2024 inclus.

Pour les saisons 2024-2025 et 2025-2026, l'interdiction débutera le 1er novembre jusqu'au 31 mars inclus. Enfin, à partir de la saison 2026-2027, l'interdiction débutera en même temps que la saison de la chasse en battues, c'est-à-dire le 1er octobre et jusqu'au 31 mars inclus. »

Tellier et Borsus : pas d'accord

Le cabinet de la ministre Tellier, en charge de l'Environnement, ne commente pas le blocage au gouvernement. Entre les lignes, on comprend que la proposition du ministre Borsus (en charge de la chasse) est jugée insuffisante par la ministre de l'Environnement. Borsus voudrait la réduction du nourrissage et un nourrissage raisonné là où sa collègue ne voudrait plus de nourrissage du tout.

Mais ce dossier n'est pas clos et il devrait encore être discuté après les fêtes.

Les enjeux sur le nourrissage sont multiples. Selon les chasseurs, le nourrissage permet de maintenir les populations de sanglier dans les bois et la méthode limite ainsi les dégâts vers l'extérieur (cultures, sécurité routière, intrusion dans les jardins…). Le ministre Borsus préconiserait un nourrissage réduit et qui serait sanctionné si les quantités ne sont pas respectées.

Mais, en nourrissant les sangliers, on permet aussi à l'espèce de trouver à manger en suffisance et on lui offre ainsi des possibilités de continuer à se reproduire. Cette analyse est plus en phase avec la vision des opposants à la chasse.

Pour le collectif *Stop aux dérives de la chasse*, le nourrissage artificiel « dit dissuasif » ne limite pas les dégâts causés par le sanglier. « *La politique de nourrissage telle que pratiquée aujourd'hui contribue clairement au problème des surdensités et est aussi utilisée pour maintenir le gibier sur les territoires de chasse afin de préserver " leur capital ", en combinaison avec des restrictions de tirs inappropriées.*

Ce nourrissage artificiel dans le but de maintenir ou d'augmenter le " capital " favorise ainsi la surpopulation de sangliers et de cervidés qui bénéficient aussi du nourrissage. »

Une mesure contre-productive

Lorsque le ministre Borsus a évoqué la fin progressive du nourrissage, le collectif avait déjà réagi. Il saluait une « *avancée du gouvernement* » mais estimait par ailleurs qu'il aurait plutôt été nécessaire d'interdire complètement le nourrissage sauf sur dérogations. Et enfin, le phasage proposé par le ministre Borsus semblait trop tirer en longueur : *Stop dérives chasse* regrettait que le nourrissage ne soit totalement interdit pendant la période de chasse qu'à partir de la saison 2026-2027.

Au Royal Saint-Hubert club, ASBL rassemblant de nombreux chasseurs, on estime que l'arrêt du nourrissage est « *contre-productif* ». « *Cette mesure risque de multiplier les dégâts agricoles tout en rendant plus difficile le prélèvement par la chasse des individus excédentaires.* »

Pour Benoît Petit, président de l'association, « *le nourrissage du sanglier est dissuasif. On veut le dissuader d'aller faire des dégâts en dehors de la forêt. Quand on lui remplit son estomac, il n'a plus de raison d'aller ailleurs.* »

La chasse, éternel sujet de crispation, se réinvitera donc dans les négociations du gouvernement une fois les bons vœux souhaités et le gibier des fêtes digéré…

PHOTOPQR/L'UNION DE REIMS/MAXPPP

Faut-il continuer à nourrir un peu ou plus du tout les sangliers en forêt ? Au sein du gouvernement wallon, Tellier et Borsus ne s'accordent pas.

Le ministre Borsus encourage les battues supplémentaires

Quatre mesures ont été prises mercredi par le gouvernement wallon afin de réduire singulièrement la population de sangliers.

Désormais, le tir de nuit en plaine sera autorisé. Lors des récoltes, les agriculteurs sont souvent confrontés à des sangliers qui fuient les machines : il sera dès lors possible de tirer depuis les engins agricoles. Il sera aussi permis de piéger les sangliers, ce qui est nécessaire dans les zones boisées de petites superficies ou proches des habitations. Enfin, le ministre de la Chasse pourra ordonner des battues complémentaires si on constate une surpopulation de sangliers. « *Ces éléments, en plus des plans de tir, vont indubitablement peser sur la réduction de la population de sangliers* », insiste le ministre Borsus.

Celui-ci tend d'ailleurs la perche aux chasseurs : « *comme la période de chasse en battue n'est pas prolongée, j'invite donc tous les territoires de chasse à introduire une demande de battues supplémentaires auprès de la DNF. Et je préparerai une circulaire incitant la DNF à accepter toutes les demandes afin de réduire les populations de sangliers et cervidés.* »